

Le 3 février 2010 CHA C

0 1 2 2 **Référendum facultatif en matière d'arrêté de concession**

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance du délai publié dans la Feuille officielle et les feuilles d'avis (30.09.2009 - 31.12.2009), du droit de demander le référendum au sujet de l'arrêté suivant, pris par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2009:



1093/2009 Office des eaux et des déchets (OED). Commune de Lauterbrunnen, droit de force hydraulique no 19041. Utilisation de la Lüschine de Sefinen.
Concession de force hydraulique (renouvellement)

A la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
 Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: